



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Installations sportives

Question écrite n° 192

Texte de la question

M. Germain Gengenwin demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui indiquer, pour la période allant de 1975 à 1985 inclus et année par année : 1/ le montant des crédits d'investissement consacrés par l'Etat à la construction, à l'extension et à l'entretien d'équipements sportifs intégrés dans les lycées publics de l'académie de Strasbourg, 2/ le montant des subventions d'investissement accordées par l'Etat aux collectivités locales alsaciennes ou à leurs établissements publics pour la construction ou l'extension d'équipements sportifs.

Texte de la réponse

Il est indiqué à l'honorable parlementaire que les investissements directs de l'Etat ou les subventions d'investissement accordées par l'Etat en matière d'équipements sportifs intégrés dans les lycées de l'académie de Strasbourg, entre 1975 et 1985, ne peuvent être dissociés des investissements directs de l'Etat ou des subventions d'investissement accordées par l'Etat pour la construction, l'aménagement et diverses opérations intéressant les lycées d'enseignement général, les lycées techniques et les lycées d'enseignement professionnel. Les montants indiqués dans le tableau ci-après représentent donc, année par année, la totalité des investissements réalisés par l'Etat en matière de lycées (titre V, chapitre 56-33 du budget du ministère de l'éducation nationale) ainsi que la totalité des subventions d'investissement accordées par l'Etat pour ce même type d'établissement (titre VI, chapitre 66-33 du budget du ministère de l'éducation nationale). Si aucun investissement n'a été réalisé durant les années 1975 et 1976, un total de plus de 215 MF a été affecté (en francs courants de l'époque) à l'académie de Strasbourg de 1977 à 1985. (Voir tableau dans J.O. correspondant.)

Données clés

Auteur : [M. Gengenwin Germain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 192

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1993, page 1219

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2441